

des crédits aurait les mêmes inconvénients, mais elle se heurterait, en outre, à la diversité des situations concrètes: le même dispositif de réduction des armements ne peut pas s'appliquer aux puissances nucléaires et aux pays qui fondent leur défense sur les seules armes conventionnelles. Enfin, l'équilibre des forces en présence est très différent d'une région à l'autre, si bien que la même mesure aurait des effets contradictoires selon l'espace où elle s'appliquerait: en Amérique latine ou en Afrique la dénucléarisation peut avoir un résultat stabilisateur, parce qu'elle constitue l'un des moyens de limiter l'intervention des grandes puissances, alors qu'en Europe la dénucléarisation provoquerait aussitôt une rupture d'équilibre en faveur de celui des deux camps qui dispose d'une supériorité écrasante sur le plan des forces conventionnelles.

L'impossibilité de procéder par voie générale et uniforme condamne la négociation à emprunter celle, plus efficace mais moins spectaculaire, des compromis sectoriels ou régionaux — au risque de décevoir l'opinion publique qui confond souvent compromis avec compromission et prudence avec manœuvre dilatoire. Même à ce niveau plus modeste, les difficultés subsistent. Les puissances nucléaires souhaitent évidemment conserver leur privilège, qui est pourtant contesté par les autres. Mais à l'intérieur du Club atomique, les petites puissances nucléaires, comme la France et la Chine, s'opposent aux «super-puissances» à propos de l'expérimentation de nouveaux engins, car elles craignent qu'une interdiction totale des expériences ne consolide définitivement la supériorité acquise par les Etats-Unis et l'URSS.

Dans les rapports entre ces deux puissances, les engagements pris concernant la limitation de certains types d'armement ont eu pour effet d'encourager la recherche et la mise au point de nouvelles armes (cf. la bombe à neutrons). A chaque difficulté résolue, on en découvre une ou plusieurs autres.

A supposer que ces délicats problèmes d'équilibre puissent trouver une solution, c'est-à-dire qu'on convienne, par secteur ou par région, d'un taux de limitation, de réduction sinon de destruction des armements, il resterait encore à régler plusieurs questions délicates, notamment celle du contrôle et celle des transferts de fonds.

Aucun pays n'acceptera de désarmer s'il ne dispose pas de l'assurance que ses rivaux tiendront leurs engagements. La technique vient ici, fort heureusement, au secours de la politique, puisque le recours aux satellites d'observation permet de tourner, au moins en partie, les obstacles liés à la pénétration de missions de contrôle en territoire étranger. Mais la solution n'est pas parfaite, puisque ces satellites sont à l'heure présente détenus et contrôlés par les deux grandes puissances. On comprend dès lors fort bien pourquoi le président de la République française a proposé la création d'une «Agence de satellites de contrôle». Mais où cette Agence trouvera-t-elle, sinon chez les deux Grands, les techniciens, les équipements, les capitaux indispensables pour créer un réseau de contrôle par satellites? La question est d'autant plus sérieuse qu'une telle Agence, si elle venait à être instituée, constituerait l'amorce d'une autorité internationale capable de superviser